

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DGRI 1 - DAC Adhésion à plusieurs réseaux culturels internationaux de villes au titre de 2017.

MM. Bruno JULLIARD et Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1115-1, L. 2122-22, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à plusieurs réseaux culturels internationaux de villes et de verser les cotisations correspondantes au titre de 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et, par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est approuvé l'adhésion de la Ville de Paris aux réseaux suivants :

- CGLU Cités et Gouvernements Locaux Unis – Commission culture
- WCCF – World Cities Culture Forum
- LIKE

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à prendre tous actes relatifs à ces adhésions ainsi qu'à leur renouvellement.

Article 3 : Le montant des cotisations pour l'année 2017 sera de :

- CGLU Cités et Gouvernements Locaux Unis – Commission culture : 8 000 euros sur le budget de la Délégation générales aux Relations internationales (DGRI) ;
- WCCF – World Cities Culture Forum : 7 500 euros sur le budget de la Direction des Affaires culturelles (DAC) ;
- LIKE : 6 000 euros sur le budget de la DAC.

Article 4 : Les crédits nécessaires seront inscrits :

- pour la Direction des Affaires culturelles, au chapitre 011, nature 6281, rubrique 30 et mission 340, des exercices 2017 et suivants.
- Pour la Délégation générale aux Relations internationales de la Ville de Paris au chapitre 011, nature 011-6281-D, CFI07, fonction V048 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, des exercices 2017 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO